

## Éditorial

### Démystifions la dématérialisation!

Le 6 novembre dernier, paraissait dans les éditions de «l'Avenir» un petit article, inspiré par un communiqué de presse du Cabinet du Ministre de l'Agriculture et annonçant la prochaine modernisation du système Sanitel. L'auteur relève, entre autres, la disparition imminente du passeport bovin «papier», virtualisé en format électronique et évoque une future charge administrative supplémentaire pour l'éleveur.

Dans un souci de remettre les pendules à l'heure, je souhaite revenir dans cette édition sur ce sujet au cœur des débats et concertations du secteur, syndicats agricoles et marchands compris.

Certes, le débat autour de la dématérialisation se prolonge et semblerait induire des orientations qui menacent d'alourdir le système de traçabilité actuelle au lieu de l'alléger, comme l'ont pourtant souhaité au début de la réflexion les représentants du secteur.

En réalité, le projet de dématérialisation de l'identification a été remodelé afin de répondre au souhait du Ministre fédéral précédent de conserver un support papier et ne pas imposer à l'ensemble de la filière un changement dont elle s'inquiète. Un grand nombre d'opérateurs au sein de la filière bovine estime en effet que le système actuel fonctionne très bien tel qu'il est et remplit son rôle dans le cadre de la traçabilité et du maintien de la santé animale.

Ceci dit, tout le pan d'activité d'engraissement des veaux mâles a abandonné depuis longtemps le système papier,

bénéficiant d'une filière sans étape intermédiaire. A l'ARSIA, nous sommes convaincus que d'autres filières peuvent aussi bénéficier de cette simplification administrative. Ainsi la filière des engraisseurs, lesquels envoient le plus souvent et directement les lots finis vers l'abattoir. Ou encore celle des éleveurs laitiers dont les jeunes veaux mâles pourraient déjà partir vers les centres d'engraissement sans passeport, les petites génisses restant dans la même exploitation pour de nombreuses lactations avant de passer à la réforme.

Seuls les détenteurs «non informatisés» auront toujours un besoin de support papier pour prouver qu'ils sont bien détenteurs de leurs animaux et pour pouvoir communiquer avec leur système de traçabilité.

Ainsi donc le basculement vers la voie électronique ne doit pas être considéré comme une révolution, mais bien une évolution normale, adaptée aux changements sociétaux. Décidée en 2017 déjà, la distribution systématique de boucles électroniques, sans coût supplémentaire, s'inscrit dans cette politique de simplification.

Mais cela ne coûtera hélas pas moins cher et nous devons l'assumer! Car nous en sommes là... pour satisfaire toutes les parties impliquées dans la valorisation commerciale, nous héritons de deux systèmes à gérer parallèlement, à intégrer l'un à l'autre, gommant ainsi l'économie espérée par la virtualisation totale. De plus, à l'instar des banques qui invoquent la digitalisation comme cause principale de la hausse des frais bancaires, l'informatisation de l'élevage

a un coût elle aussi, non négligeable; sauvegarde et sécurité des données, mises à jour régulières et indispensables, application du règlement européen sur la protection des données, ...

Voici des années que nous travaillons activement à l'amélioration de la situation sanitaire de nos troupeaux (IBR, BVD, paratuberculose, néosporose, ...). Nous gardons l'espoir avec un enregistrement précis et pointu des mouvements et donc des contacts entre animaux, de consolider les beaux résultats déjà engrangés. Car nous ne le savons que trop, les accidents sanitaires résultent le plus souvent de mouvements à risque et incontrôlés, mettant à mal le travail de l'éleveur et la santé du troupeau.

Il serait donc utile dans les débats actuels de prendre en considération ce qui n'est que réalité et de plaider pour la nécessité d'un enregistrement plus rigoureux des mouvements et des transports, qui représenterait une garantie sanitaire de l'ensemble du cheptel belge, dont bénéficieraient aussi les négociants et transporteurs.

Cette option n'est réellement abordable à moindre coût que via des enregistrements électroniques rapides. Il s'agit là pour nous, association d'éleveurs, d'une des dernières brèches à colmater dans notre système de traçabilité déjà performant.

Bonne lecture,  
Jean Detiffe, Président



## Journées techniques de la FESASS

En octobre dernier, les journées techniques de la FESASS\* auront été une fois de plus une occasion exceptionnelle pour les agriculteurs, les vétérinaires et les services et laboratoires de santé animale de se rencontrer, être informés, échanger et se préparer aux défis sanitaires annoncés par la mondialisation et le changement climatique.

L'ordre du jour, axé sur l'application de la loi sur la santé animale, avait pour objectif d'identifier les priorités et les modalités de mise en place sur le terrain.

Exigences sanitaires liées à la fièvre catarrhale ovine, mouvements commerciaux et IBR, BVD, besnoitiose, tuberculose, sécurité de la chaîne alimentaire, ... Autant d'avis techniques émanant de chaque pays furent par ailleurs échangés - et sans aucun doute enrichis - entre les partenaires des différents pays dont la Belgique, représentée par une délégation de l'ARSIA. Le Dr Julien EVRARD y a présenté un état des lieux de la besnoitiose dans notre pays pour laquelle un cadre légal doit être mis en place afin de protéger le cheptel et agir rapidement au besoin.



Une délégation belge représentait l'ARSIA aux journées techniques de la FESASS

\*FESASS, Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire

## Enquête de satisfaction



L'Arsia, toujours soucieuse d'améliorer la qualité de ses services afin de les adapter au mieux à vos besoins, vous invite à répondre à son enquête de satisfaction en ligne, disponible sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

Cette enquête est totalement anonyme, seul votre code postal vous sera demandé à titre indicatif.

Merci d'avance pour votre collaboration.

## Winterscreening avancé!



Les bilans de contrôle hivernaux dans les fermes sélectionnées sont avancés pour permettre de les faire coïncider avec les éventuelles prises de sang (bilans IBR et FCO) ou tuberculinations nécessaires.

# A la veille de l'hiver et des vêlages, assurez les défenses des veaux !

## Colostrum

Recueillez et conservez les premiers colostrums excédentaires, qualitativement supérieurs aux colostrums de la fin de l'hiver, compte tenu de l'alimentation hors sol.

### Un bon colostrum est ...

- issu de la première traite d'une mère multipare de l'élevage, indemne de paratuberculose et d'IBR, sans mammite, et n'ayant pas eu de veau(x) à problèmes,
- contrôlé pour sa teneur en anticorps, autrement dit en immunoglobulines (IgG), avec un réfractomètre, disponible dans le commerce,
- conditionné en bouteilles ou sacs de congélation étiquetés avec l'origine et la date de prélèvement,
- conservé au congélateur, maximum 1 an,
- décongelé à une température inférieure à 55°C au bain-marie, jamais au micro-ondes !

## Pas assez de colostrum ? Faites vos stocks dès à présent !

La disponibilité de colostrum est désormais garantie par la société ECI à Marloie, pour cette saison de vêlage, en particulier le colostrum bovin normal congelé en bouteilles.

Si vous manquez de colostrum dans votre élevage, protégez vos veaux en leur donnant ce colostrum produit de la première traite et issu d'exploitations européennes indemnes de brucellose, tuberculose et leucose. Ce produit est entièrement naturel, riche en anticorps maternels (minimum 60g d'immunoglobulines) et possède une haute valeur nutritive.

**Commandez-le dès à présent** à l'ARSIA en appelant le **083/23 05 15** extension 1-3 ou en envoyant un mail à [commande.colostrum@arsia.be](mailto:commande.colostrum@arsia.be)

Le colostrum lyophilisé en sachet de 200 g ainsi que le colostrum "IBR anticorps négatif" sont également disponibles, mais en quantités très limitées.

La commande pourra être livrée chez le détenteur (minimum 40 litres) ou retirée à l'accueil de l'ARSIA.

**Rappel important** des étapes et indications à respecter rigoureusement afin de garantir une protection optimale de vos veaux :

- **Décongélation** : impérativement dans un seau d'eau tiède (35°C - 45°C, pas plus !)
- **Administration** : en **3 repas** avec un biberon ou une sonde œsophagienne, à une température d'environ **35°C**.



### 1<sup>er</sup> repas

1 litre à la naissance du veau

### 2<sup>ème</sup> repas

1 litre 6 heures après la naissance

### 3<sup>ème</sup> repas

1 litre 12 heures après la naissance

## Vaccinations

Vaccinez les mères, 6 à 8 semaines avant le vêlage, pour enrichir le colostrum.

### Un bon vaccin ...

- correspond aux germes responsables de la diarrhée des veaux observée dans l'exploitation
- a été conservé dans de bonnes conditions
- est administré selon le programme de vaccination

La mère, même vaccinée ne peut pas donner... ce qu'elle n'a pas ! On veillera donc à ce qu'elle soit en bonne santé et reçoive de l'eau propre en suffisance ainsi qu'une ration équilibrée. En effet, le colostrum apporte au veau non seulement des défenses immunitaires mais aussi les premiers nutriments nécessaires à sa croissance. Le colostrum est naturellement très riche en vitamine A. Chez les primipares, cette teneur est toutefois souvent beaucoup moins importante. Dans ce cas, les veaux pourront en recevoir un supplément.

**Vacciner ne dispense pas de respecter la plus stricte hygiène au moment du vêlage et au cours de l'élevage : le déclenchement d'une infection est le plus souvent la conséquence d'une pression ambiante d'infection supérieure aux capacités de défense du veau !**

## Autovaccins

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, l'autovaccin peut être un outil "sur mesure" utile.

**L'autovaccin, est défini comme " un médicament vétérinaire immunologique préparé en vue de provoquer une immunité active à partir d'organismes pathogènes provenant d'un animal ou d'animaux du même élevage, inactivés et utilisés pour le traitement de cet animal ou des animaux de cet élevage ".**

### Strictes conditions d'utilisation

Les autovaccins sont limités aux cas suivants :

- **Absence de vaccin** disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)
- **Défaut d'efficacité ou échec thérapeutique du vaccin** disposant d'une AMM
- **Indisponibilité du vaccin disposant d'une AMM** : pour pallier une éventuelle rupture de stock ou de fabrication d'un vaccin avec AMM, en l'absence d'importation possible.
- **D'abord un diagnostic!** La réalisation

d'un diagnostic de qualité, par un vétérinaire, est une étape incontournable avant la préparation d'un autovaccin. L'isolement préalable d'une ou des bactéries considérée(s) comme responsable(s) des signes cliniques et/ou lésionnels observés à partir de prélèvements sur animaux vivants ou en salle d'autopsie conditionne en grande partie la réussite de la mise en place d'un autovaccin. **Sans diagnostic, pas d'autovaccin.**

- Actuellement, **seuls des autovaccins bactériens sont envisageables**. Cela ne concerne donc pas les virus, champignons et autres parasites...

Un lien épidémiologique fort doit exister entre la ou les bactéries isolées et les animaux à vacciner. L'autovaccin est donc presque exclusivement réservé à l'exploitation dans laquelle la bactérie a été isolée.

La bactérie doit être préférentiellement isolée d'un organe "cible" de la maladie. Ainsi, on privilégiera un isolement à partir de la mamelle (lait ou tissus mammaires) pour une mammite, de l'utérus pour une maladie donnant une métrite, du poumon pour une pneumonie, du tube digestif pour des pathologies digestives, etc...

Le prélèvement est réalisé après un diagnostic clinique ou à l'autopsie, confirmé ultérieurement au laboratoire par le diagnostic bactériologique.

Les bactéries utilisées dans la préparation des autovaccins sont toujours inactivées (tuées), elles ne peuvent donc en aucun cas présenter un risque infectieux pour l'animal vacciné. Les autovaccins sont adjuvés afin d'augmenter leur efficacité.

Schéma habituel de primovaccination : les schémas de vaccinations sont adaptés à la bactérie envisagée, mais reposent en générale sur une primo vaccination réalisée au travers de deux injections. Pour chaque autovaccin,

il est recommandé de s'informer du schéma vaccinal conseillé auprès du laboratoire.

Précisons enfin qu'il existe des limites en termes d'efficacité.

### Exemple de saison

Les épisodes cliniques de **salmonellose bovine** augmentent classiquement en été et se prolongent en automne. Notre laboratoire recommande vivement **de faire identifier le sérotype** présent dans l'exploitation. En effet, une infection à *Salmonella Dublin*, la plus fréquente dans nos élevages, ne se gère pas comme une salmonellose à *Salmonella Typhimurium*. Le diagnostic posé, sera ensuite réalisé un antibiogramme indispensable pour évaluer une éventuelle résistance et appliquer un traitement efficace, car adapté. Si les vaccins disponibles dans le commerce ne résolvent pas une problématique de salmonellose, votre vétérinaire proposera un traitement par autovaccins, réalisables à l'ARSIA.




# BIOSÉCURITÉ

## La biosécurité « externe »




Suite de l'introduction à la biosécurité et ses 5 grands principes (voir AI nr 178, septembre 2019), voici les mesures préventives indispensables pour assurer la biosécurité externe, c'est-à-dire la maîtrise de l'introduction de germes depuis l'extérieur vers la ferme.

### 1 Au sommet des menaces, l'achat des animaux!

Premier conseil: ne pas acheter ou le moins possible. Sinon, ne pas multiplier les sources d'achat, connaître le statut sanitaire (IBR, BVD, paratuberculose) de la ferme d'origine, privilégier des animaux sans descendance (génisse, vache vide, taureau vierge). Ensuite sécuriser le transport: en évitant le mélange d'animaux d'origines différentes et en recourant à un véhicule unique, de préférence celui de l'acheteur, nettoyé et désinfecté avant d'aller chercher le bovin et après l'arrivée à la ferme. Enfin, last but not least, tout bovin ou lot de bovins acheté doit transiter par le local de quarantaine (voir ci-dessous). Contrainte... mais il en va de la santé du troupeau!

### 2 Dangereux aussi, les retours d'expos et concours

... même avec les statuts BVD, IBR en ordre. La quarantaine

s'impose là aussi pour les animaux à leur retour au bercaill... même les médaillés!

### 3 Les visiteurs:

les élevages bovins, singulièrement, c'est comme les églises, y entre un peu qui veut et comme il le veut. Suggestion: pourquoi pas une barrière, un panneau renseignant le téléphone de l'éleveur pour qu'il puisse accueillir son visiteur et l'inviter à respecter les règles de la maison?

Selon une estimation faite pour une production moyenne en Belgique, le praticien vétérinaire vient une fois par semaine (jusqu'à 260 visites par an) et autant l'inséminateur (jusqu'à 208 visites par an). Particulièrement responsables en termes de biosécurité, ils appliquent pour la respecter les gestes nécessaires. Etrangement, il est souvent fait preuve de bien plus d'indulgence avec le marchand, dont le passage est pourtant estimé hebdomadaire lui aussi! Tout visiteur peut transmettre des

maladies. Trois gestes simples et peu coûteux, sont vivement recommandés:

- changer de chaussures (bottes propres et régulièrement désinfectées, réservées au visiteur),
- de vêtements de travail (tablier propre ou à usage unique),
- se laver les mains (ou encore utiliser des gants). Ce dernier geste pourtant élémentaire, peu le font. Or, on touche les animaux plus avec les mains... qu'avec les bottes!

N'oublions pas les véhicules qui entrent... parfois jusque dans l'étable, parce qu'il pleut ou pour gagner quelques minutes... et dont les roues sont une autre voie avérée de contamination d'un élevage, à moins d'avoir été immergées quelques minutes dans un pédiluve contenant de l'eau propre et un désinfectant régulièrement renouvelé.

### Les grand oubliés

- **L'eau et la nourriture** aussi entrent dans les étables et peuvent être vecteurs de maladies! La qualité de l'eau en particulier mérite toute l'attention nécessaire, en la contrôlant annuellement depuis le point d'entrée jusqu'à l'animal. Petit test: servez-vous un verre d'eau à l'abreuvoir... la boiriez-vous?
- **Les cadavres.** A manipuler avec des gants (pour vous protéger aussi!). Pour l'envoi à l'équarrissage ou à l'autopsie pour un diagnostic, les déposer le plus loin possible de l'étable, le long de la route, en les protégeant des insectes, rongeurs et autres animaux qui "par l'odeur alléchés" pourraient ramener ensuite des germes vers l'étable. Après le ramassage, le lieu de dépôt sera nettoyé et désinfecté.

**Le mois prochain:** la biosécurité interne.

### La quarantaine, c'est

- ... pas nécessairement un autre bâtiment! Ce qui compte c'est la séparation totale du volume d'air du local par rapport au reste du bâtiment.
- ... minimum 21 jours, tant pour surveiller l'apparition éventuelle de signes cliniques que pour attendre les résultats d'analyses.

- ... changer de vêtements et de chaussures et se laver les mains, à l'entrée comme à la sortie.
- ... « all in all out », c'est-à-dire le vide sanitaire entre les séjours d'animaux, avec nettoyage et désinfection du local.
- ... un peu d'imagination et de créativité sur le terrain; parmi les infrastructures existantes, il y a souvent des solutions!

### Le kit achat de l'Arsia permet,

pour un coût raisonnable, de tester six maladies à l'entrée de l'animal: leptospirose, salmonellose, mycoplasme, paratuberculose, néosporose, fièvre Q.

Face aux dommages que peuvent occasionner ces maladies, l'investissement est loin d'être inutile. Un **kit vente** est

aussi disponible, et réalisable avant le départ de l'animal. Il apporte une plus-value pour le vendeur quant à l'état sanitaire de son bovin.

Infos sur le site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

**Conseil utile à l'acheteur:** signez une convention de garantie sanitaire avec le vendeur. Un modèle est disponible sur le site internet de l'Arsia.

## Tuberculose bovine

### Future législation, futur plan de lutte et de surveillance

Depuis 2003, la Belgique est reconnue officiellement indemne de tuberculose bovine par la Commission européenne. La découverte occasionnelle de foyers ne remet pas ce statut en question, compte tenu de leur faible nombre et de leur suivi "rapproché".

Entre-temps, depuis plusieurs années, l'AFSCA élabore en partenariat avec les organisations agricoles et les acteurs de la santé animale un nouveau plan de lutte contre la tuberculose. En février 2018 étaient annoncés les nouveaux principes de la surveillance de la tuberculose bovine, basée quasi exclusivement sur des tests de laboratoire et non plus sur l'intradermo-tuberculination.

Ce nouveau plan de lutte devait être initié au cours de cet hiver 2019-2020. Cependant, bien que les textes légaux soient prêts et validés depuis plusieurs mois, leur publication sous forme d'un nouvel Arrêté Royal a été fortement ralentie suite à l'absence d'un gouvernement en plein exercice.



Dans ce nouvel arrêté royal, l'approche du dépistage de la tuberculose est innovante et anticipe la nouvelle approche européenne, basée sur les textes de la Loi de Santé animale qui entrent en vigueur en avril 2021. Les éleveuses

et éleveurs seront bien entendu avertis de la mise en route de ce nouveau plan de lutte par une campagne d'information. Des renseignements plus détaillés sur la nouvelle approche peuvent être consultés sur le site internet de l'AFSCA.

*Rien à signaler pour cause d'« affaires courantes ». La campagne relative au dépistage de la tuberculose se déroulera cet hiver encore comme l'année passée.*

*A ce jour, en 2019, aucun nouveau foyer de tuberculose bovine en Belgique n'a été déclaré.*

# Quand la paratuberculose est là ...

## Contrôler et lutter !

### Contrôler

Le plan de contrôle de la paratuberculose, né de la volonté conjointe de l'industrie laitière et des organisations agricoles (FWA, ABS, Boerenbond), propose à tout producteur d'évaluer le risque de présence du bacille dans le lait produit et le cas échéant, de réduire le niveau de contamination du lait livré en laiterie. Ce plan n'a donc PAS pour objectif d'assainir les troupeaux infectés. Le dépistage est réalisé au moyen d'un test ELISA sur le sang ou le lait, obligatoirement pour la spéculation laitière avec la possibilité d'ajouter le cheptel viandeux.

Le statut « excréteur » ou non des animaux détectés positifs peut être ensuite établi via un test PCR sur matières fécales. Sur base des résultats d'analyse, les troupeaux sont classés en 3 niveaux selon le pourcentage d'animaux positifs et leur réforme si nécessaire.

**Niveau A :** risque de contamination du lait de tank faible: pas (ou plus) d'animal excréteur dans le troupeau laitier

**Niveau B :** risque de contamination du lait de tank modéré

**Niveau C :** risque avéré de contamination du lait de tank

### A droit aux aides, tout détenteur qui...

1. dispose d'un quota laitier
2. s'engage à tester au moins tous les bovins laitiers de son troupeau (âgés de plus de 30 mois) tous les ans ou les deux ans, selon le niveau attribué
3. s'engage à réformer tous les animaux potentiellement ou confirmés excréteurs dans les délais impartis.

### Lutter

Proposé à tous les éleveurs wallons cotisant à ARSIA+, le plan de lutte vise l'assainissement des cheptels infectés et nécessite un dépistage complet et intensif, la mise en place de mesures sanitaires et le testage obligatoire des animaux achetés.

Le dépistage est réalisé par un contrôle sur le sang ou le lait (ELISA) ET sur les matières fécales au moyen d'un test 'PCR' de TOUS les bovins de plus de 24 mois.

L'ajout du test PCR augmente assurément la capacité de détection des animaux infectés. Aucun délai de réforme n'est imposé dans ce plan.

En collaboration avec le vétérinaire d'exploitation, une visite du vétérinaire conseil de l'ARSIA est programmée une fois par an, afin de réaliser un audit du troupeau. A cette occasion, les conseils individualisés et adaptés quant aux mesures de lutte à mettre en place, sont apportés à l'éleveur.

### Pour s'inscrire au(x) plan(s)

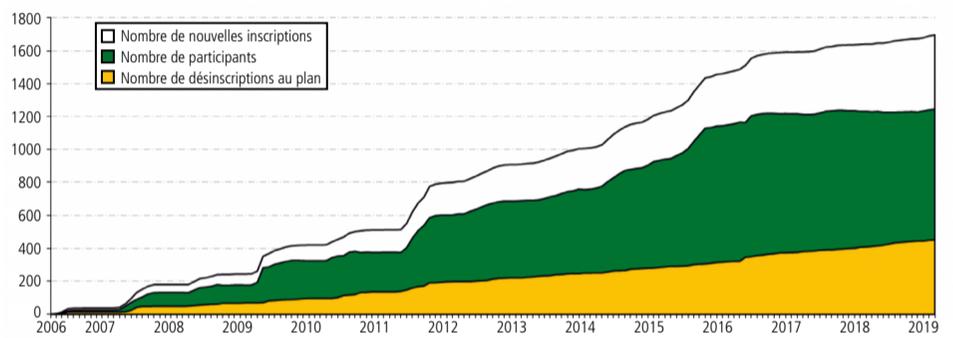
Renvoyer le(s) contrat(s) du(des) plan(s) de contrôle/de lutte (disponibles sur notre site) par courrier, fax ou email à l'ARSIA, qui assurera le suivi du dossier.

### Quelques chiffres

42 % des troupeaux laitiers participent au plan de contrôle. Parmi ceux-ci, 55 % de troupeaux sont infectés. Attention, cela ne veut pas dire que 55 % des troupeaux wallons sont touchés par la paratuberculose... Car ce sont majoritairement des troupeaux qui, se sachant infectés et voulant y remédier, s'inscrivent aux plans de contrôle et lutte !

A ce jour, 113 troupeaux sont inscrits au plan de lutte, toutes spéculations confondues (majoritairement laitiers ou mixtes).

Évolution de la participation au plan de contrôle en Wallonie depuis octobre 2006



# Pathologies respiratoires bovines

## Mettons les facteurs de risque en interaction

Deux soirées de formation organisées par Boehringer Ingelheim et Formavet à l'intention des vétérinaires praticiens se sont tenues en octobre dernier. Le Dr Vétérinaire François CLAINE du département « Epidémiologie et Encadrement sanitaire » de l'Arsia y était présent pour évoquer l'impact de l'ambiance en bâtiment d'élevage sur la santé respiratoire.

### Une approche transversale des troubles respiratoires

L'objectif de ces deux rencontres: faire un point d'actualité sur les principaux agents pathogènes responsables de pathologies respiratoires chez nos bovins et mettre en lumière quels en sont les principaux facteurs d'impact. C'est donc dans une dynamique transversale et multidisciplinaire que s'est orientée la formation. Oscillations garanties entre santé, conduite de troupeau et ingénierie.

### Tandem Université de Gand et Arsia

Bart Pardon, vétérinaire clinicien auprès de la faculté vétérinaire de l'Université de Gand s'est attaché à détailler les données épidémiologiques issues du « baromètre grippe » présent depuis plusieurs années déjà dans le Nord du pays. Agrémentant sa présentation d'éléments d'actualité concernant les pathogènes viraux et bactériens impliqués dans les troubles respiratoires, il a également abordé les avantages et limites des méthodes de prélèvement, les analyses effectuées par le labo-

ratoire et les pistes d'interprétation de leurs résultats.

François Claine a quant à lui envisagé un volet plus technique concernant les paramètres de maîtrise d'ambiance dans les bâtiments d'élevage bovin, en particulier la ventilation naturelle. Orientation du bâti, vitesse d'air, humidité et température ont été ainsi passées au crible et illustrées au travers de l'utilisation d'un logiciel de conception 3D. Qu'il s'agisse des veaux comme des bovins adultes, le tribut à payer en cas de déficit d'aération dans un bâtiment peut être lourd et les conséquences se marquent sur le long terme\*.

### La consultance en bâtiment, un service de l'ARSIA

Rappelons que le conseil en (ré)aménagement de bâtiment est un service proposé depuis deux ans à tous les éleveurs bovins, ovins et caprins qui en font la demande auprès de l'ARSIA. Plusieurs dizaines d'exploitants ont déjà fait appel à nous.

\*Relire à ce propos Arsia Infos nr 148 (décembre 2016) et 157 (octobre 2017), disponibles sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

## Des problèmes de grippe parmi vos veaux ?

### Profitez de l'action ARSIA+!

Dans le cadre d'un projet sanitaire d'investigation et d'optimisation du diagnostic des maladies respiratoires bovines, regroupées sous le nom de « Broncho-Pneumo-

nies Infectieuses Enzoétiques » (BPIE), les éleveurs peuvent bénéficier d'analyses à des conditions très avantageuses. Soit gratuites si le prélèvement est réalisé par le vétérinaire selon la technique du lavage bronchique, soit pour un coût maximal de 50€ s'il est réalisé

par écouvillonnage nasal.

**Les seules conditions préalables demandées** sont d'être éleveur cotisant à la mutuelle ARSIA+ et que soient attentivement utilisés et remplis la **demande d'analyses**

**et le questionnaire** spécifiques, disponibles sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be) (document intitulé: "monitoring des pathogènes respiratoires bovins"). **Intéressé(e)?** Contactez-nous par téléphone au 083/23.05.15